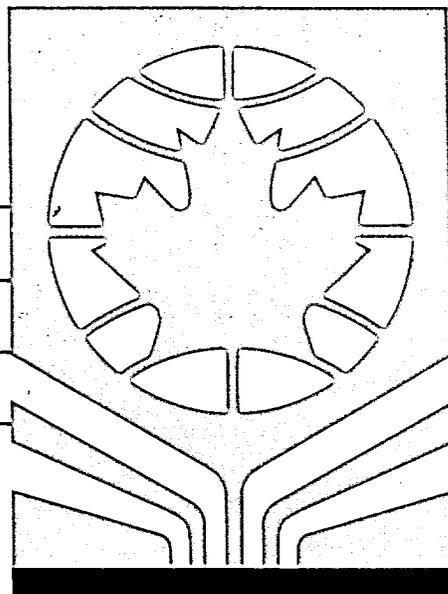


*Le Canada aux Nations Unies*

DOCS  
CA1 EA375 89C17 FRE  
Le Canada aux Nations unies  
15820771  
.b4238710



doc  
CA1  
EA375  
89C17  
FRE

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01019907 6

DOCS  
CA1 EA375 89C17 FRE  
Le Canada aux Nations unies  
15820771  
.b4238710

# Le Canada aux Nations Unies

## Le multilatéralisme

### Une vocation et un réflexe

L'évolution de la politique étrangère du Canada découle de sa volonté d'équilibrer davantage ses relations avec les autres pays. Jusqu'au début du siècle, les relations internationales du Canada étaient essentiellement tournées vers son voisin du sud, vers le Royaume-Uni et la France, pays avec lesquels il a des liens historiques, ainsi que vers les pays d'Europe d'où venaient de plus en plus ses immigrants et, en conséquence, son tissu social et culturel.

Au fur et à mesure que le Canada acquit une plus grande indépendance politique, ces relations se révélèrent trop peu nombreuses. Les Canadiens réalisèrent qu'ils étaient en mesure de participer de façon plus importante aux affaires internationales et d'apporter une contribution positive à la paix et à la sécurité dans le monde. Ils adoptèrent avec empressement l'idée d'une Organisation des Nations Unies et participèrent activement à sa création et à la rédaction de sa Charte.

Au cours des deux décennies qui suivirent, le Canada devint un partisan actif du multilatéralisme et prit conscience de la contribution qu'il pouvait apporter en tant que puissance moyenne respectée. Il fut en mesure d'agir avec efficacité lorsqu'il fallut fournir des secours à l'Europe ravagée par la guerre et contribuer à son redressement. Puissance moyenne, il l'était aussi de par ses positions modérées et raisonnables sur les nombreuses questions qui étaient posées à l'ONU, telles que la décolonisation, le désarmement et les diverses menaces à la paix.

Le Canada acquit une grande réputation de médiateur efficace et de conciliateur. Ses bons offices sur de nombreuses questions difficiles posées à l'ONU furent aussi très appréciés. Par exemple, en 1955, le Canada conduisit « la révolte des petites puissances » qui permit de briser l'impasse qui empêchait l'admission de nouveaux membres.

Depuis plusieurs années, le Canada peut faire état d'un bilan très important en matière d'aide au développement et d'autres formes de coopération Nord-Sud. Lorsqu'au cours des dernières années les Nations Unies ont fait face à une crise financière, le Canada a présenté toute une gamme de solutions innovatrices et a appuyé avec vigueur toutes les tentatives faites pour réaliser une réforme efficace. Mais par-dessus tout, il s'est attaché à équilibrer sa politique étrangère. Pour ce faire, il a noué des relations commerciales et diplomatiques avec des pays du monde entier et il a participé aux activités du plus grand nombre d'organismes internationaux et de regroupements de pays possible.

Le Canada est le seul pays qui soit à la fois membre du Commonwealth, de la Francophonie, de l'OCDE et du groupe des Sept pays industrialisés. Il participe activement aux institutions financières internationales de chaque région du monde. Il a également cherché à nouer des relations spéciales, à titre d'observateur ou d'associé extérieur, avec divers organismes régionaux tels que l'Association des pays de l'Asie du sud-est (ANASE), la Communauté économique européenne (CEE) et l'Organisation des États américains (OEA). Ses participations multiples lui ont donné la

stature d'un pays capable de favoriser la compréhension mutuelle et de trouver des solutions aux problèmes les plus sérieux qui menacent la sécurité internationale.

### Le Canada accueille le monde

Cette stature s'est révélée tout récemment lorsqu'un très grand nombre de chefs d'État se sont rencontrés au cours de trois sommets dont l'hôte était le Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney.

En septembre 1987, 40 chefs d'État et de gouvernement de pays ayant en commun l'usage du français se sont rencontrés à Québec et se sont penchés sur un ensemble de questions économiques et politiques internationales.

■ **Le Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, entouré de chefs de gouvernements lors du Sommet du Commonwealth à Vancouver en 1987.**



Cette rencontre a montré la volonté des pays francophones du monde d'affirmer leur solidarité.

Le mois suivant, 37 chefs de gouvernement du Commonwealth se sont réunis à Vancouver. Le Premier ministre, M. Mulroney, a donné le ton de cette rencontre en montrant clairement que le Canada était disposé à diriger les efforts faits par le Commonwealth pour mettre fin à la politique d'apartheid en Afrique du Sud et pour créer un nouveau réseau d'enseignement par satellite favorisant l'échange d'information, l'enseignement, l'aide technique et la recherche.

En juin 1988, les chefs d'État et de gouvernement des sept principaux pays industrialisés, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada se sont rencontrés à Toronto afin de favoriser une croissance économique mondiale soutenue et d'étudier les moyens permettant de relever avec efficacité et cohérence les défis économiques qui se posent. La place qu'occupe le Canada au sein du groupe des Sept témoigne de sa puissance économique et de son statut de nation commerciale. Elle renforce son rôle traditionnel d'honnête courtier dans les discussions multilatérales.

La tenue à Montréal, en décembre 1988, de la Réunion ministérielle du GATT visant à faire état du progrès à mi-terme de la Ronde d'Uruguay, souligna l'engagement canadien envers le commerce international plus libéralisé.

Les XV<sup>es</sup> Jeux olympiques d'hiver qui ont eu lieu à Calgary, en Alberta, en février 1988, ont renforcé l'image de partenaire actif de la communauté internationale dont jouit le Canada.

Le Canada est essentiellement le produit de sa géographie et des communautés ethniques qui le composent. Il appartient aux Amériques et il entretient des relations productives avec ses voisins d'Amérique latine et des Antilles; il est de l'Amérique du Nord sans être Américain; il appartient autant aux communautés qui bordent l'Atlantique qu'à celles du Pacifique; il a des responsabilités et une vocation dans l'Arctique.

Sur le plan intérieur, les Canadiens se sont trouvés constamment stimulés et immensément enrichis par la diversité et la profondeur de leur patrimoine multiculturel. Ainsi que l'a déclaré

M. Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, « nous sommes un pays jeune tout en étant depuis longtemps une démocratie. Nous parlons deux des principales langues du monde. Nous avons été en partie façonnés par la culture et les valeurs de nos ancêtres français et britanniques. Notre culture s'est enrichie de l'apport des peuples autochtones et des immigrants qui sont venus de tous les coins du monde. Notre vision d'un monde nouveau est à la mesure de nos réalisations et soutient notre aspiration à la tolérance, la justice, la générosité et la paix. »

Ces qualités ont poussé les Canadiens à tendre la main à tous les pays du monde pour nouer des relations économiques et politiques. Dans un monde interdépendant, le multilatéralisme sert à la fois à la compréhension mutuelle et à la coopération. Il permet de contrebalancer les relations traditionnelles bilatérales par ailleurs très nécessaires et très importantes. Pour les Canadiens, l'internationalisme constructif et l'indépendance sont deux notions étroitement liées.

**Le Canada accueillait le monde en 1987-1988**



MAR 10 2010

DOCS  
CA1 EA375 89C17 FRE  
Le Canada aux Nations unies  
15820771  
.b4238710

# Le Canada aux Nations Unies

## Négociateur pour la paix:

### Le Canada en faveur du désarmement et du contrôle des armements

Pendant toute la période de l'après-guerre, la nécessité d'un désarmement multilatéral équilibré et vérifiable a été l'une des clés de voûte de la politique étrangère du Canada.

Conscient du fait que les accords importants de désarmement et de contrôle des armements sont une responsabilité qui incombe à toute la communauté internationale, le Canada s'est efforcé d'apporter une contribution pratique et réaliste en cette matière en participant efficacement aux forums multilatéraux appropriés et en encourageant vivement les efforts bilatéraux réalisés dans ce sens.

## Favoriser la diminution des armements

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, de tous les États non dotés d'armes nucléaires, le Canada s'est imposé comme celui qui est le plus activement en faveur du contrôle et de la diminution des armements, tant sur le plan régional que mondial. D'autre part, le Canada ne cesse de participer activement à tous les organismes multilatéraux sur le désarmement. Le Premier ministre, M. Brian Mulroney, n'a donc pu que se féliciter de l'accord sur les forces nucléaires

à portée intermédiaire intervenu récemment entre les États-Unis et l'Union soviétique. Il a qualifié cet accord « d'un pas vers un monde meilleur et plus sûr et de triomphe du bon sens sur l'adversité ».

Le Canada, qui est l'un des chefs de file de la mise au point de méthodes et de mécanismes pour la vérification du contrôle des armements, a beaucoup contribué aux efforts faits par la Commission de l'ONU sur le désarmement et par la Conférence sur le désarmement. Au sein de cette dernière, le Canada collabore avec d'autres pays pour trouver une formule d'interdiction internationale de fabrication, de stockage et d'emploi des armes chimiques.

Le Canada a été guidé par six objectifs clés au cours des efforts constants qu'il a déployés en faveur du désarmement et du contrôle des armements:

- le renforcement de la stabilité mondiale par des négociations couronnées de succès, conduisant à la diminution radicale des forces nucléaires;
- le maintien et le renforcement des traités internationaux existants sur la non prolifération des armes nucléaires;
- la participation active à des négociations conduisant à une interdiction complète des armes chimiques;
- l'appui à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) permettant de mettre fin à tous les essais d'armes nucléaires;
- l'appui à des mesures instaurant une plus grande confiance mutuelle et permettant d'en arriver à une diminution progressive des forces militaires conventionnelles en Europe et ailleurs dans le monde; et

Le Canada s'est imposé comme chef de file dans la recherche sur la vérification du contrôle des armements.

(Photo: Spar  
Aérospatiale  
Limitée)

- un appui ferme et vigoureux en faveur d'efforts bilatéraux et multilatéraux permettant d'empêcher une course aux armements dans l'espace.

## Pour que le contrôle des armements soit efficace

Le Canada croit que la vérification est un élément clé pour permettre d'en arriver à des accords de désarmement et de contrôle efficace des armements.

Malheureusement, la confiance dans les bonnes intentions ne suffit pas pour conclure des accords. La vérification peut contribuer à créer un climat de confiance international en fournissant les moyens objectifs de surveiller le respect constant des accords.

Au cours des dernières années, le Canada s'est imposé comme chef de file de la vérification du contrôle des armements. Depuis 1983, le Canada a consacré chaque année un million de dollars à la recherche destinée à améliorer les méthodes de vérification et à leurs applications pratiques. Par exemple, en 1985, dans le cadre de ce programme, l'université de Toronto a lancé un programme, toujours en vigueur, d'études sur l'utilisation de l'emploi des données régionales sismiques qui permettraient de distinguer les tremblements de terre des explosions nucléaires souterraines.

Le Canada a également consacré 3,2 millions de dollars à la modernisation d'un réseau de surveillance sismique situé à Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces installations pourront être un élément important lorsque l'on créera le réseau mondial de surveillance sismique qui sera nécessaire pour vérifier l'application du traité d'interdiction totale qui pourrait être signé.



## Une participation active

Le Canada estime qu'il est de la plus haute priorité d'empêcher une course aux armements dans l'espace. Les chercheurs canadiens ont réalisé le premier document de travail d'importance portant sur les systèmes militaires spatiaux, stabilisants et déstabilisants. Ils ont également réalisé une étude très approfondie sur l'application du droit international à l'espace. En outre, le Canada a organisé un atelier de travail à Montréal en mai 1987, auquel ont participé des représentants de 35 pays, dans le but d'étudier les moyens de renforcer le régime de droit qui régit l'utilisation de l'espace.

Toutefois, aussi importants que soient les espoirs et les attentes concernant les négociations sur l'espace et sur le nucléaire, ils ne devraient pas détourner notre attention de la nécessité de réaliser d'autres progrès au niveau du contrôle des armements conventionnels. En effet, 80 p. 100 des dépenses totales affectées aux armements portent sur les armes conventionnelles. Le Canada est pleinement conscient du fait tragique que plus de 20 millions de gens sont morts au cours de conflits militaires « conventionnels » depuis 1945. C'est pourquoi il appuie avec vigueur les efforts qui sont faits sur le plan international pour en arriver à une diminution des armes conventionnelles.

## Nouer des liens et maintenir le dialogue

Le Canada cherche à faire comprendre qu'une sécurité authentique est par nature multidimensionnelle et qu'elle se mesure en termes politiques, économiques, scientifiques et culturels. Par le truchement de missions commerciales, d'échanges culturels et de visites effectuées par des spécialistes et des particuliers de très nombreux pays, le Canada réaffirme son engagement en faveur d'une communauté mondiale au sein de laquelle tous ses membres pourront participer en tant que partenaires convaincus et responsables.

La création et le maintien d'un dialogue politique à tous les niveaux, permettant de nouer des relations sur des bases communes, a été un élément constant de la politique étrangère canadienne. Le Canada a favorisé ce genre de dialogue en participant aux organismes multilatéraux, tels que la Francophonie et le Commonwealth, où il a acquis une compréhension large des préoccupations régionales en matière de sécurité et des points de vue sur les questions du désarmement et du contrôle des armements. En tant que membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le Canada est en faveur d'une défense collective reposant sur le niveau le plus faible possible d'armement, et il a encouragé l'OTAN à étendre son rôle à la coopération économique, scientifique, technique et culturelle entre ses membres.

De par sa situation géographique proche à la fois de l'Union soviétique et des États-Unis, le Canada s'intéresse tout particulièrement à la réduction des tensions est-ouest et joue un rôle dans ce sens. Au sein des forums multilatéraux et lors des discussions bilatérales, le Canada a encouragé l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est à participer plus activement et de façon plus constructive à la vie internationale.

D'autre part, les représentants du Canada n'hésitent pas à exposer leurs points de vue et à encourager régulièrement les superpuissances à poursuivre leurs efforts pour diminuer et limiter les armements. Par exemple, le Canada a exprimé sa vive satisfaction concernant les négociations actuelles qui visent, dans un premier temps, à améliorer les mesures de vérification du traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires (TTBT) et du traité portant sur les explosions nucléaires réalisées à des fins pacifiques (PNET), afin que ces traités puissent être ratifiés.

## Un engagement constant

Nous devons progresser dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement si nous voulons atteindre l'objectif plus vaste du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Des événements récents montrent qu'il est possible de réaliser des progrès au niveau du désarmement. Le Canada se soucie beaucoup de voir signer l'accord sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Il espère aussi vivement que cet accord et les progrès accomplis en matière de réduction des arsenaux stratégiques nucléaires inciteront les parties en présence à poursuivre leurs efforts à l'avenir.

Le Premier ministre, M. Brian Mulroney, a souligné combien son gouvernement avait l'intention de s'engager à œuvrer efficacement au sein des forums multilatéraux pour réduire les tensions, résoudre les conflits et créer les conditions d'une paix durable. Il a déclaré : « Il ne peut y avoir aucune pause dans les efforts que nous déployons pour diminuer la menace de guerre. Quelles que soient les difficultés ou les frustrations, il faut poursuivre les négociations... Il n'existe pas de domaine où l'exercice de la volonté politique soit plus important car de son dénouement dépend la vie de nos enfants et de l'humanité. »

**L'Ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, M. Stephen Lewis, présente au Secrétaire général de l'ONU, M. Javier Pérez de Cuéllar, le programme du Canada concernant l'Année internationale de la paix.**



# Le Canada aux Nations Unies

## Le Canada au Conseil de sécurité 1989-1990

Le Canada a un mandat de deux ans au Conseil de sécurité (du 1<sup>er</sup> janvier 1989 au 31 décembre 1990).

L'Ambassadeur Yves Fortier, Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, siège au Conseil de sécurité; il est secondé par M. Philippe Kirsch, Ministre et Représentant permanent adjoint. Des agents de la mission permanente du Canada aux Nations Unies feront office de représentants suppléants. Le Premier ministre et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures peuvent également représenter le Canada en tout temps.

Le Conseil de sécurité compte cinq Membres permanents (la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'URSS) et dix Membres non permanents, dont cinq sont élus chaque année par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans. En 1989, les dix Membres non permanents sont l'Algérie, le Brésil, le Canada, la Colombie, l'Éthiopie, la Finlande, la Malaisie, le Népal, le Sénégal et la Yougoslavie. (En 1990, le Canada, la Colombie, l'Éthiopie, la Finlande et la Malaisie compléteront leur mandat et cinq nouveaux Membres seront élus).

Les dix Membres non permanents devraient être élus de la façon suivante: cinq des États de l'Afrique et de l'Asie, un des États de l'Europe de l'est; deux des États de l'Amérique latine; deux des États de l'Europe de l'ouest et autres États.

## Fonctions et pouvoirs du Conseil

Chaque Membre du Conseil de sécurité dispose d'une voix. Sur les questions de procédure, les décisions sont prises par un vote affirmatif de neuf au moins des quinze Membres. Sur les questions autres que les questions de procédure, les décisions sont prises sur un vote affirmatif de neuf Membres également, dans lequel doivent figurer les votes affirmatifs des cinq Membres permanents. Un vote

négalif d'un Membre permanent sur les questions autres que les questions de procédure, que l'on appelle souvent le « veto », signifie le rejet de la résolution proposée ou de la procédure, même si elles ont reçu neuf votes affirmatifs. C'est la règle de « l'unanimité des grandes puissances ». Si un Membre permanent n'appuie pas une décision, mais ne désire pas bloquer les débats en jouant du droit de veto, il peut s'abstenir: l'abstention n'est pas considérée comme un veto.

Aux termes de la Charte, tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont convenus d'accepter et de mettre en œuvre les décisions du Conseil. Tandis que les autres organes de l'ONU adressent aux gouvernements des recommandations, le Conseil est le seul à pouvoir prendre des décisions que les Membres ont l'obligation d'appliquer, conformément aux termes de la Charte. Le Conseil a le droit d'examiner tout différend ou toute situation qui risque d'aboutir à des frictions entre deux ou plusieurs pays. Quand il est saisi d'une plainte concernant une menace pour la paix, le Conseil commence habituellement par recommander aux États de chercher à se mettre d'accord par des moyens pacifiques. Dans certains cas, c'est le Conseil lui-même qui mène l'enquête et qui apporte sa médiation. Il peut désigner des représentants spéciaux ou prier le Secrétaire général d'user de ses bons offices. Dans certains cas, il peut énoncer lui-même les principes d'un règlement pacifique.

Lorsqu'un différend menace d'aboutir à un conflit armé, le Conseil s'occupe en premier lieu de mettre fin à ce conflit le plus tôt possible. Au cours des décennies qui ont suivi sa création, le Conseil a donné plusieurs ordres de cesser-le-feu qui ont au moins servi à éviter que les hostilités ne s'étendent à d'autres parties du monde. Le Conseil peut prendre des décisions relatives aux mesures de mise en œuvre, aux sanctions économiques (embargos sur les livraisons) ou à l'action militaire collective. Il envoie, le cas échéant, des

forces de maintien de la paix pour diminuer les tensions dans les zones perturbées et pour s'interposer entre les adversaires.

## Responsabilités

Aux termes de la Charte des Nations Unies, les responsabilités du Conseil de sécurité sont les suivantes:

- maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément aux buts et aux principes des Nations Unies;
- enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations;
- recommander des mesures visant à régler un tel différend ou les termes d'un règlement;
- élaborer des plans en vue d'établir un système de réglementation des armements;
- constater l'existence d'une menace contre la paix ou d'un acte d'agression et recommander les mesures à prendre;
- inviter les Membres à appliquer des sanctions économiques et d'autres mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée, pour prévenir l'agression ou y mettre fin;
- recommander l'admission de nouveaux Membres et les conditions dans lesquelles les États peuvent devenir parties au Statut de la Cour internationale de Justice.
- exercer les fonctions de tutelle de l'Organisation des Nations Unies dans les « zones stratégiques »;
- recommander à l'Assemblée générale la nomination du Secrétaire général et élire, avec l'Assemblée générale, les membres de la Cour internationale de Justice;
- présenter des rapports annuels et des rapports spéciaux à l'Assemblée générale.

D'autre part, aux termes des Articles 5 et 6 de la Charte, un État Membre contre lequel le Conseil de sécurité a pris des mesures préventives ou des mesures exécutoires peut se voir provisoirement privé par l'Assemblée générale, sur recommandation

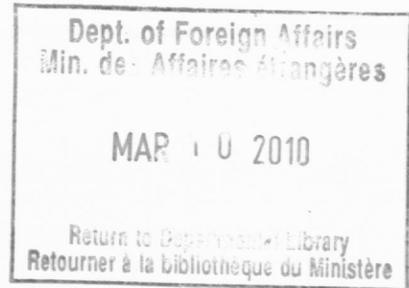
du Conseil, de l'exercice de ses droits et privilèges de Membre. Tout État Membre qui persiste à violer les principes énoncés dans la Charte peut, sur recommandation du Conseil de sécurité, être expulsé de l'Organisation par l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité agit au nom de tous les Membres de l'ONU. Conformément à l'Article 25 de la Charte, tous les Membres sont convenus « d'accepter et d'appliquer » ses décisions. Aux termes de l'Article 43, ils s'engagent à mettre à sa disposition les « forces armées, l'assistance et les facilités » nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

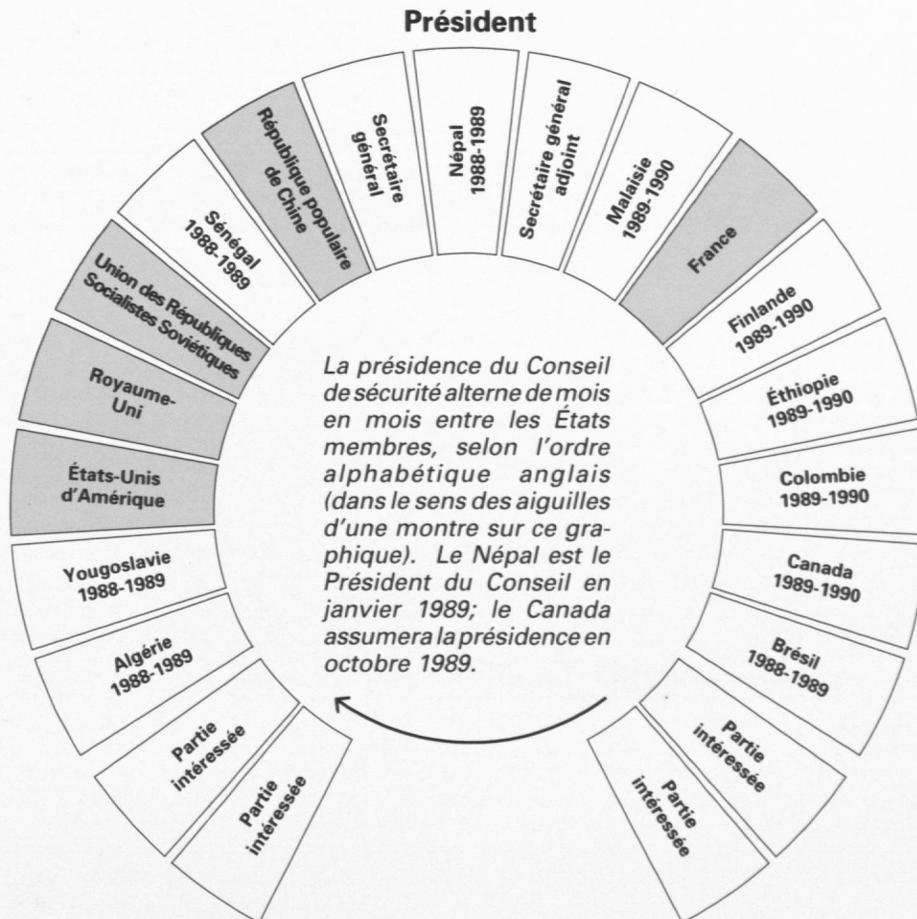
Le Conseil de sécurité est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence; chacun de ses Membres doit avoir en tout temps un représentant au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil peut, s'il le juge utile, se réunir ailleurs qu'au Siège; en 1972, il a tenu une session à Addis-Abeba en Éthiopie et, l'année suivante, il s'est réuni à Panama.

Tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies, mais qui n'est pas Membre du Conseil de sécurité, peut participer, sans droit de vote, à ses discussions quand le

Conseil estime que les intérêts de ce pays sont particulièrement affectés. Les États, tant Membres que non Membres de l'Organisation, sont invités à prendre part, sans droit de vote, aux discussions du Conseil lorsqu'ils sont parties à un différend examiné par le Conseil. Le Conseil de sécurité détermine les conditions de participation d'un État non Membre.



## Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies



# Le Canada aux Nations Unies

## Le Conseil de sécurité

La Charte des Nations Unies confie la principale responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationale au Conseil de sécurité, ce qui donne à cette instance un prestige tout particulier et une autorité au sein du système complexe de l'ONU. Depuis la création de l'ONU, le Canada a occupé un siège de représentant au Conseil de sécurité environ une fois par décennie, soit en 1948-1949, 1958-1959, 1967-1968, 1977-1978, et en 1989-1990.

Les gouvernements canadiens qui se sont succédé ont jugé que leur participation au Conseil les investissait d'une importante responsabilité multilatérale et offrait à notre pays l'occasion de participer directement aux efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité internationale. Toutefois, cette présence au Conseil peut comporter des obligations et des risques politiques. En effet, les gouvernements sont quelquefois obligés d'accepter une évolution plus rapide de leur position sur diverses questions litigieuses et doivent prendre des positions publiques fermes sur des problèmes qui, en d'autres circonstances, n'engageraient pas leur responsabilité.

Par exemple, en 1957-1958 et en 1967-1968, le gouvernement canadien a dû exprimer de vives réserves sur sa participation à un Conseil dont le fonctionnement était perçu comme inefficace, ses travaux ayant abouti à une impasse. En fin de compte, ces réserves furent levées lorsqu'il devint clair qu'un refus de siéger au Conseil n'aurait pas été cohérent avec l'engagement ferme du Canada en faveur de l'ONU.

## L'expérience du Canada au Conseil de sécurité

Le Canada a participé activement à la création des Nations Unies et à la rédaction de sa Charte. Tout en acceptant avec beaucoup de réserve la nécessité d'accorder un droit de veto aux membres permanents du Conseil de sécurité, il demanda que ce droit soit utilisé de façon responsable et avec circonspection. Le Canada proposa également que la Charte de l'ONU renferme un certain nombre de dispositions visant à accorder un rôle important et utile aux petites et aux moyennes puissances. Ces dispositions sont contenues dans les articles 10 et 12 qui permettent à l'Assemblée générale d'intercéder en faveur du maintien ou du rétablissement de la paix, lorsque le Conseil de sécurité n'est pas en mesure d'agir. L'article 27, paragraphe 3 stipule que le Conseil de sécurité doit soumettre chaque année, et lorsque cela s'avère nécessaire, des rapports spéciaux à l'Assemblée générale pour qu'elle les étudie. Le Canada a joué également un rôle très actif dans la rédaction de l'article 23 de la Charte qui stipule que la principale condition d'adhésion au Conseil de sécurité soit « la contribution des membres de l'ONU au maintien de la paix et de la sécurité et à tout autre objectif de l'Organisation... »

Malgré certaines restrictions, le Canada ainsi que d'autres membres non permanents ont considérablement influencé les travaux du Conseil de sécurité par leur participation active à ses débats, par les résolutions qu'ils ont parrainées, par certaines innovations en matière de procédure, ainsi que par des fonctions de médiation et de gestion des conflits qui se sont révélées très utiles.



■ L'Ambassadeur du Canada auprès de l'ONU, M. William Barton, participe à un débat du Conseil de sécurité en 1977.  
(UN Photo)

### 1948-1949

Au cours de son premier mandat au Conseil de sécurité, le Canada a été le témoin de la question de la Palestine, de l'indépendance de l'Indonésie, du conflit au Cachemire et de la première crise de Berlin.

Le représentant du Canada à l'époque, le général A.G.L. McNaughton, intervint de façon constructive lors d'un certain nombre de situations critiques qui se présentèrent pendant les débats prolongés sur l'indépendance de l'Indonésie. Il conçut la formule qui permit de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient le Conseil et les Pays-Bas, ce qui permit d'ouvrir la voie à un règlement définitif de cette question. Le Conseil de sécurité lui demanda d'agir en tant que médiateur non officiel dans le conflit du Cachemire et, dans un geste inhabituel de confiance, de poursuivre ses efforts de médiation après que le Canada eut cessé de siéger au Conseil de sécurité.

Dept. of Foreign Affairs  
Min. des Affaires étrangères

MAR 10 2010

Return to Departmental Library  
Retourner à la bibliothèque

**1958-1959**

Au cours de cette période, la question dominante qui se posait au Conseil était la détérioration de la situation au Moyen-Orient qui atteignit son paroxysme lors des interventions militaires des États-Unis au Liban et du Royaume-Uni en Jordanie. Le Conseil de sécurité se retrouva dans une impasse, et il fut décidé lors d'une séance d'urgence de l'Assemblée générale d'accorder plus d'importance au groupe d'observateurs des Nations Unies (UNOGIL) qui avait été créé par une résolution précédente du Conseil de sécurité. Le Canada fournit un contingent de 78 observateurs militaires pour cette opération afin de stabiliser la situation au Liban et de faciliter un retrait rapide des troupes. Le Canada voyait grandir la réputation qu'il s'était acquise lorsque M. Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, qui était à l'origine de la création de la première force d'urgence des Nations Unies (FUNU I), en 1956, obtint le prix Nobel de la Paix.

**1967-1968**

Cette période a été dominée par la guerre entre Israël et les pays arabes en 1967, la question de Chypre et l'invasion de la Tchécoslovaquie. Le Canada parraina des résolutions visant à empêcher la reprise des hostilités au Moyen-Orient et son Représentant permanent, M. George Ignatieff, réussit à présenter une motion de procédure demandant qu'une enquête soit faite sur les événements qui se déroulaient en Tchécoslovaquie.

L'habileté des Canadiens en matière de gestion des conflits se révéla utile en 1968, lors de l'incident du *Pueblo* au cours duquel un bateau d'écoute des États-Unis fut capturé par la Corée du Nord. Le Canada et la Hongrie réussirent à mettre en communication les parties en présence, ce qui permit d'en arriver à un règlement hors cour. L'une des caractéristiques de la politique du Canada au Conseil de sécurité a consisté à ne pas compter exclusivement sur les décisions prises par le Conseil, mais au contraire à utiliser cette institution de la façon la plus appropriée qui soit pour faciliter un règlement direct entre les parties en conflit.

**1977-1978**

Au cours de ce mandat, l'attention du Conseil de sécurité s'est déplacée du Moyen-Orient, qui est alors entré dans une période de calme relatif, vers l'Afrique du Sud, pour faire porter son attention sur l'*apartheid*, l'indépendance de la Namibie et l'avènement d'un gouvernement par la majorité au Zimbabwe. Afin de mieux pouvoir traiter ces problèmes, les membres occidentaux du Conseil ont mis sur pied un comité non officiel appelé le Groupe contact qui réunit des représentants du Canada, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis. Le Groupe contact a offert ses bons offices pour faire accepter le plan de l'ONU prévoyant des élections libres en Namibie, surveillées par l'ONU et suivies de l'indépendance de ce pays.

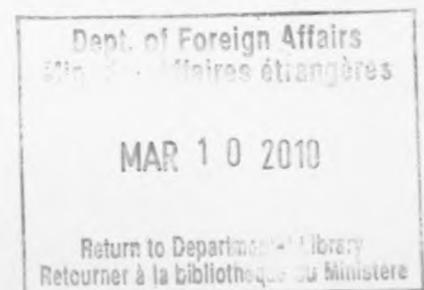
Le Canada s'est chargé d'harmoniser les positions des pays occidentaux, d'agir à titre de porte-parole du Groupe à l'ONU et au cours de son voyage en Afrique australe, et de lancer des ponts entre les États africains membres du Conseil et leurs nombreux partisans des pays non alignés. C'est au cours de cette session qu'a été adoptée une résolution capitale imposant un embargo obligatoire sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud. On pensa pouvoir adopter une résolution sur la situation en Namibie, lorsque le SWAPO et la République d'Afrique du Sud acceptèrent le plan prévoyant des élections surveillées par l'ONU. Toutefois, l'Afrique du Sud changea de position et organisa ses propres élections.

Chaque fois que cela était possible, le Canada a toujours favorisé des méthodes simples, directes et pratiques pour trouver une solution aux conflits. C'est pourquoi il s'est préoccupé du caractère de plus en plus formel que prennent les délibérations du Conseil de sécurité et qui tendent à paralyser les possibilités de trouver des compromis constructifs et d'en arriver à des consensus. Afin de redonner vie au Conseil de sécurité et de lui insuffler un plus grand sens de sa mission, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures de l'époque, M. Donald Jamieson, proposa d'utiliser des voies de consultation moins officielles. Cette proposition était le fruit de l'expérience acquise par le Canada au sein du Commonwealth, où les discussions informelles se sont révélées efficaces lorsqu'il s'est agi d'obtenir un accord général sur des questions litigieuses.

## Une somme incomparable de réussites à son actif

Au cours du présent mandat, qui couvrira les années 1989 et 1990, de nombreuses questions qui se sont déjà posées au Canada au cours de précédentes sessions du Conseil de sécurité, telles que Chypre, le Moyen-Orient et l'Afrique australe, vont probablement revenir à l'ordre du jour. Le Canada offre l'avantage d'avoir une compréhension globale de plusieurs questions actuelles en matière de paix et de sécurité internationale. Cet avantage, il le doit à l'expérience qu'il a acquise en siégeant au Conseil de sécurité et à sa participation active à un réseau étendu de forums multilatéraux dont la Francophonie, le Commonwealth et le Sommet des sept pays démocratiques industrialisés. Pour traiter de ces questions, le Canada dispose de grandes possibilités d'objectivité car il n'est impliqué dans aucun grand conflit international. Grâce à sa participation active en tant que membre d'organisations multilatérales, le Canada a tissé un ensemble très étendu de liens avec toutes les régions du monde et a constamment fait preuve d'une aptitude particulière à trouver des terrains d'entente et des buts communs à des parties en présence qui se caractérisent par leur diversité. Ses compétences en ce sens sont sans pareil.

Encouragé par les signes récents d'une baisse de tension sur la scène politique internationale, et par ce qu'il considère être un climat de coopération croissante, le Canada est prêt à saisir l'occasion qui lui est offerte d'utiliser ses qualités et ses compétences lorsqu'il s'agit de trouver un accord général. Il apportera au Conseil de sécurité un optimisme vigoureux et une grande créativité pour trouver des solutions aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationale.



MAR 10 2010

# Le Canada aux Nations Unies

Retourner à la bibliothèque

## Un engagement de longue date

Que ce soit à titre de diplomates, de particuliers engagés, de membres des forces de maintien de la paix ou d'employés de l'ONU, bon nombre de Canadiens actifs et dévoués ont, depuis les quatre dernières décennies, participé aux activités de l'ONU et encouragé le processus de changement et de réforme qui s'impose.

Les Canadiens ont joué un rôle important dans la mise sur pied de la plupart des grandes institutions spécialisées de l'ONU, au cours de la première décennie. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a vu le jour à l'occasion d'une conférence tenue à Québec. L'Organisation de l'aviation civile internationale a été créée plus tard à Montréal. Le docteur Brock Chisholm, un Canadien, a joué un rôle de premier plan lors de la création de l'Organisation mondiale de la santé, dont il est devenu par la suite le premier directeur général.

Les Canadiens ont également été aux premiers rangs d'autres initiatives prises durant les premières années de l'ONU. Alors professeur à l'Université McGill de Montréal, M. John Humphrey a été invité, en 1946, à mettre sur pied la Division des droits de l'Homme du Secrétariat des Nations Unies. Il a occupé ce poste pendant près de vingt ans. C'est lui qui avait la responsabilité de la première version de la Déclaration universelle des droits de l'homme et qui a piloté ce texte jusqu'à son adoption par l'Assemblée générale, en 1948.

Le juge John Erskine Read a été membre de la Cour internationale de Justice, de 1946 à 1958. Ces douze années passent pour avoir été les plus actives de l'histoire de ce tribunal, puisque trente décisions importantes ont été rendues. Deux d'entre elles, l'affaire du détroit de Corfou (1949) et l'affaire des pêcheries entre l'Angleterre et la Norvège (1951) ont eu un impact important sur le développement du Droit de la mer.

Au début des années 1950, les efforts entrepris pour faire adhérer un certain nombre de pays nouvellement indépendants étaient paralysés. En 1955, M. Paul Martin, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures,

M. Lester B. Pearson sur l'ONU :

« Le principe de sécurité collective est un principe fondamental de la Charte des Nations Unies. Il repose sur la conviction qu'une agression, dans n'importe quelle partie du monde, représente, à long terme, une menace pour les autres régions. S'il est vrai que nous ne pouvons accepter l'existence d'une ville dont les banlieues résidentielles entoureraient des bidonvilles aux conditions de vie dégradantes, il est également vrai que nous ne pouvons nous sentir en sécurité dans un monde qui excuse l'agression dans l'une ou l'autre de ses parties. »



prit l'initiative de sortir de l'impasse en proposant une résolution qui devait permettre l'adhésion de 16 nouveaux pays. Ce fut l'une des initiatives les plus importantes jamais prises par le Canada.

Plus tôt, en 1949, Lester B. Pearson avait joué un rôle prépondérant dans les discussions intenses devant mener à une action concertée au sujet de la Palestine. Il devait par la suite faire des efforts exceptionnels pour négocier l'arrêt rapide de la guerre de Corée. Mais c'est en 1956 qu'il devait prendre la plus célèbre initiative canadienne (celle que l'on cite le plus souvent avec éloge) aux Nations Unies dans le but de régler la crise du Canal de Suez. En novembre de cette année-là, le Canada proposait de mettre sur pied la Force d'urgence des Nations Unies. C'est ainsi que des troupes de maintien de la paix purent s'interposer entre les forces d'Israël et de l'Égypte, pendant onze ans. Pour son travail

DOCS

CA1 EA375 89C17 FRE

Le Canada aux Nations unies

15820771

.b4238710

au sein de l'Assemblée générale, pour ses talents de négociateur, grâce auxquels les parties impliquées se sont ralliées aux opérations de maintien de la paix, M. Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, reçut le prix Nobel de la Paix.

Le succès de l'initiative Pearson aurait pu être compromis en quelques semaines, n'eût été un remarquable soldat canadien disposé à créer la Force d'urgence des Nations Unies et à la diriger dans des situations parfois très délicates. Le lieutenant-général E.L.M. Burns avait l'expérience des problèmes politiques et logistiques de la région, ce qui lui permit de jouer un grand rôle dans le retrait des troupes. À l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la première force de maintien de la paix de l'ONU, l'Académie internationale de la paix a décerné au lieutenant-général Burns le premier prix du maintien de la paix, en reconnaissance de services exemplaires.

M. Yves Fortier sur l'ONU :

« L'Organisation des Nations Unies a fait ses preuves, ayant survécu à plusieurs tempêtes ces dernières années. Il y souffle à nouveau un vent d'optimisme et de détermination qui permettra de s'attaquer à des différends de longue date et de s'atteler à l'édification d'une économie mondiale prospère et d'un environnement sain où chacun aura sa juste part. »





Maggie Catley-Carlson sur l'UNICEF :

■ « L'UNICEF a sans aucun doute déployé plus d'efforts que tout autre organisme en faveur de la santé et de l'alphabétisation qui sont des instruments dynamisants... Il ne suffit pas de se contenter d'apporter des choses aux gens. Il faut aussi les convaincre qu'ils disposent des moyens leur permettant de modifier le cours de leur destin; soit en mobilisant leur propre communauté ou en modifiant légèrement la façon dont ils nourrissent leurs enfants ou encore en acceptant de planter et de prendre soin de quelques arbres. C'est ainsi qu'ils font des progrès qui peuvent avoir un effet sensible sur leur propre vie. »

L'un des postes de direction les plus importants jamais détenus par un Canadien a été celui de Secrétaire général adjoint responsable de la Direction de l'administration et de la gestion. M. George Davidson a été nommé à ce poste en 1972 et y est resté pendant sept ans. Non seulement avait-il la responsabilité du budget et des affaires financières des Nations Unies, mais il s'occupait également des affaires du personnel.

Pour sa part, M. Maurice Strong est bien connu pour sa longue contribution à plusieurs entreprises de l'ONU. En 1972 à Stockholm, M. Strong présida à la première de plusieurs conférences des Nations Unies sur l'environnement humain. Cette conférence a été suivie, six mois plus tard, de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, programme dont l'administration centrale est située à Nairobi, et M. Strong en devint le premier directeur.

En décembre 1984, l'Office des opérations d'urgence en Afrique fut créé par le Secrétaire général de l'ONU. On invita alors M. Maurice Strong à accepter le poste difficile de Coordonnateur responsable de l'Office, afin de résoudre une situation qualifiée par lui, plus tard, de « pire désastre écologique jamais vu ». En

août 1987, M. Strong était élu Président de la Fédération mondiale des Associations des Nations Unies.

En 1975, M. Yvon Beaulne était élu Représentant du Canada à la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme et en présida la 35<sup>e</sup> session. Durant les neuf années que M. Beaulne a passées à cette Commission, trois conventions majeures ont été élaborées : la convention sur la torture, la convention sur les droits des enfants et la convention sur les minorités ethniques, linguistiques et religieuses. Par son humanisme, ses qualités de conciliateur et d'homme de consensus, M. Beaulne a fait l'admiration de ceux qui l'ont connu.

Avant de devenir, en août 1983, la Présidente de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Margaret Catley-Carlson avait passé deux ans à l'UNICEF à titre de Directrice générale adjointe chargée des opérations. L'UNICEF venait d'entrer dans une période de changements profonds avec l'adoption de la Stratégie de survie de l'enfant qui risquait, selon ses propres mots, « d'avoir un effet saisissant sur la santé des enfants du monde entier ». M<sup>me</sup> Catley-Carlson accepta l'énorme défi que représentait la réorganisation des 3 000 membres du personnel de l'UNICEF à une époque où l'organisme réorientait ses ressources pour faire face aux besoins grandissants des États de l'Afrique.

M. Stephen Lewis sur l'ONU :

■ « Ce n'est pas tant d'une solution dont nous avons besoin. Nous avons plutôt besoin du savoir-faire qui permettra de maintenir les portes ouvertes, de voir les pays se parler, de poursuivre un processus vital. Ces initiatives, aussi modestes soient-elles, permettent au monde de rester sur la bonne voie alors que nous sommes entourés de menaces, d'inquiétudes et d'hostilités. Si l'ONU n'existait pas, sous une forme ou sous une autre, on l'inventerait. »



Au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'Afrique, qui a eu lieu au mois de mai 1986, M. Stephen Lewis, l'Ambassadeur canadien aux Nations Unies, a présidé le comité qui a convenu du Programme quinquennal d'action pour le développement et le redressement économique en Afrique. Le Secrétaire général de l'ONU a tenu à manifester sa reconnaissance à M. Lewis pour avoir mené à bonne fin les travaux de ce comité ainsi qu'au Canada pour la contribution généreuse que celui-ci a fournie à l'Afrique en crise. C'est ainsi qu'il a fait de l'Ambassadeur canadien à l'ONU son Conseiller spécial dans le cadre du Programme. Les nouvelles responsabilités de M. Lewis l'ont conduit à effectuer de nombreux voyages en Afrique au cours desquels il a senti que « cet effort commun en faveur de l'Afrique a donné une nouvelle impulsion à l'ONU. »

M. Yves Fortier a présenté le 14 septembre 1988 ses lettres de créance en qualité de Représentant permanent et d'Ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies. Avocat éminent et Officier de l'Ordre du Canada, M. Fortier a une vaste expérience du droit international. Il a représenté le Canada à la Cour internationale de Justice et il est membre de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye depuis 1984. Encouragé par les récents signes d'une diminution des tensions dans l'environnement politique international, M. Fortier est enthousiaste quant au rôle des Nations Unies, déclarant que « les perspectives de progrès réels sur un certain nombre de questions n'ont jamais été aussi prometteuses et je puis vous assurer que le Canada continuera de jouer un rôle moteur à l'appui de ces efforts ».

Ce sont là quelques-uns des exemples de ce que de nombreux Canadiens ont réalisé au sein de l'ONU et de ses institutions spécialisées, à titre d'employés ou à titre de bénévoles, au cours des 43 dernières années. De plus, depuis 1945, quelque 80 000 militaires canadiens, hommes et femmes, ont porté avec honneur et fierté le béret bleu des Nations Unies. Ils ont accompli leur mission de maintien de la paix dans un esprit et d'une façon qui représentent la volonté constante du peuple et du gouvernement canadien de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationale.

# Le Canada aux Nations Unies

## Un gardien de la paix: Une contribution exceptionnelle en faveur d'une paix mondiale

L'une des plus grandes réussites des Nations Unies se situe au niveau de la création de mécanismes pratiques et utilisables permettant le maintien de la paix à l'échelle internationale. Même si l'ONU n'a pas toujours réussi à trouver une solution aux conflits, elle a joué un rôle important lorsqu'il s'est agi de faire tomber la tension internationale et de créer un ordre international plus stable.

En participant activement aux principales opérations de maintien de la paix que l'ONU a organisées ainsi qu'aux débats qui ont contribué au processus de maintien de la paix, le Canada a fait la preuve qu'une puissance moyenne responsable peut jouer un grand rôle lorsqu'il s'agit de désamorcer des situations internationales conflictuelles.

## Relever le défi

Lorsque les représentants de plus de 50 pays se rencontrèrent à San Francisco peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale, leurs principales préoccupations étaient de créer un organisme dont le principal objectif serait de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Alors que le Conseil de sécurité se voyait confier la principale responsabilité de cette tâche, le Premier ministre du Canada de l'époque, M. William Lyon MacKenzie King, souligna l'importance d'une participation élargie à la prise de décisions au sein de l'ONU. « L'expérience a démontré, déclara le Premier ministre, que la contribution des petites puissances n'est pas négligeable lorsqu'il s'agit de maintenir ou de préserver la paix. »



### Participation canadienne à la Force des Nations Unies à Chypre.

Les paroles de M. King étaient prophétiques. Le manque d'unanimité au sein du Conseil de sécurité ainsi qu'une modification radicale de la nature de la guerre due aux armes nucléaires et à la bombe H ont fait que le système de sécurité prévu au chapitre VII de la Charte des Nations Unies s'est révélé tout à fait impraticable. Bien que la Charte ne fasse

aucune mention du « maintien de la paix », lorsque les efforts déployés pour faire respecter la paix ont échoué, l'ONU s'est spontanément tournée vers la recherche de moyens de remplacement pour résoudre les conflits. C'est ainsi que le concept de « maintien de la paix » est né. Le Canada a été l'un des plus fervents défenseurs du maintien de la paix et il est le seul membre des Nations Unies à avoir participé à toutes les grandes opérations entreprises pour la préserver.

Dept. of Foreign Affairs  
Min. des Affaires étrangères

MAR 10 2010

Return to Department Library  
Retourner à la bibliothèque du Ministère



Le lieutenant-général canadien E.L.M. Burns fut le premier commandant de la FUNU I, de 1956 à 1959.

(UN Photo)

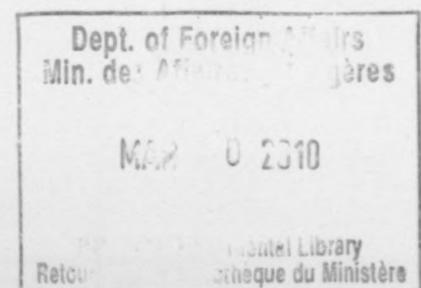
## Un rôle clé

En 1956, le Canada a joué un rôle capital en faveur de la création de la première force d'urgence des Nations Unies (FUNU I) dont la mission consistait à garantir et surveiller l'arrêt des hostilités dans la région du canal du Suez. Il a apporté une contribution importante à la FUNU au cours des onze années suivantes. En fait, c'est la délégation du Canada à l'ONU, dirigée par M. Lester B. Pearson, qui a proposé à l'Assemblée générale la résolution créant la FUNU I.

M. Pearson, qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, comprit que la crise de Suez offrait aux grandes puissances et aux pays du Moyen-Orient l'occasion de participer à la recherche d'une solution politique négociée et durable pour la région. « Quel intérêt y a-t-il à adopter une résolution conduisant à un cessez-le-feu et à un retrait? » demanda-t-il à l'Assemblée générale. « Où nous conduirait un tel retrait — à une situation semblable? Si nous ne tirons pas profit de cette crise pour faire quelque chose en faveur d'une solution politique, nous le regretterons. L'heure est venue pour l'ONU de ne plus se contenter d'un cessez-le-feu mais d'aller sur place, de faire respecter le cessez-le-feu et de prendre des dispositions pour en arriver à une solution politique. » Quelques années plus tard, M. Pearson reçut le prix Nobel de la Paix pour le rôle capital qu'il avait joué lors de la crise de Suez.

Par la suite, le lieutenant-général E.L.M. Burns fut le premier chef d'état-major de la FUNU et le premier commandant de la Force d'urgence des Nations Unies stationnée dans la

bande de Gaza et dans la péninsule du Sinaï de novembre 1956 à décembre 1959. Au plus fort de sa participation, le Canada fournit 1 172 militaires à la FUNU I, dont un escadron de transport aérien et 300 membres du personnel administratif. Dans une dépêche adressée à M. Pearson, le lieutenant-général Burns écrit que le contingent canadien « joue un rôle décisif pour l'efficacité de l'opération et pour la partie administrative de l'effort militaire. Nous n'aurions pu réussir sans eux. » Lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de la première force de maintien de la paix de l'ONU, l'Académie internationale de la paix décerna le premier prix du maintien de la paix au lieutenant-général Burns, en reconnaissance de services exemplaires.



## Un engagement durable

Si la crise de Suez a été l'un des grands moments de la diplomatie canadienne en faveur du maintien de la paix, on ne doit pas ignorer les efforts déployés en ce sens par le Canada depuis 40 ans. Le tableau ci-joint montre l'ampleur de la participation du Canada depuis 1945 aux 18 opérations de maintien de la paix entreprises sous l'égide de l'ONU et aux quatre opérations auxquelles il a participé en dehors d'elle.

L'une des premières et des plus importantes opérations de l'ONU fut la création d'un contingent envoyé pour contrôler et limiter le conflit en Corée. De 1950 à 1954, le Canada a fourni 27 000 militaires, trois destroyers et un escadron de transport aérien. Les Canadiens participent toujours à la Commission militaire du commandement des Nations Unies pour l'armistice (UNCMAC) qui est postée entre la Corée du Sud et la Corée du Nord pour surveiller le respect de l'armistice.

Actuellement, le Canada fournit 22 officiers à l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) qui a été créé par le Conseil de sécurité en 1948 pour surveiller l'application de l'accord d'armistice intervenu entre l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Syrie et Israël. Un groupe de 226 Canadiens spécialisés dans le domaine de la logistique et des communications fait partie de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) qui fait respecter le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie depuis 1974. Le Canada a également fourni un contingent de 575 militaires à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) créée en 1964 pour empêcher la reprise des hostilités entre les communautés grecque et turque de l'île. Un total de 140 militaires canadiens et de neuf hélicoptères ont été affectés à la Force multinationale et observateurs (FMO), créée en 1981 pour surveiller, dans la péninsule du Sinaï, l'application des dispositions du traité signé en 1979 par l'Égypte et Israël.



## Pour une paix durable

Depuis 1945, plus de 80 000 hommes et femmes des Forces armées canadiennes ont porté, la tête haute, le béret bleu des Nations Unies et ont rempli leur mission dans un esprit et d'une façon qui symbolise la volonté constante du peuple et du gouvernement canadien de contribuer à maintenir la paix et la sécurité internationale.

Le Canada prend très au sérieux le rôle qu'il joue dans les activités de maintien de la paix. Depuis 1959, la participation financière aux opérations de maintien de la paix de l'ONU fait partie de sa politique de défense. En outre, la structure des forces armées canadiennes a été conçue pour pouvoir disposer, dans des délais très courts, de personnel militaire affectable à des tâches de maintien de la paix.

Le Canada a également participé très activement aux recherches qui ont été faites pour améliorer les techniques et les mécanismes de maintien de la paix. En 1964, le Canada a organisé une réunion à Ottawa à laquelle ont participé 27 représentants de gouvernements ayant déjà participé à des opérations de maintien de la paix. Cette réunion avait pour but d'étudier les aspects techniques de ces opérations. Le Canada est également un membre actif du Comité spécial sur le maintien de la paix connu sous

le nom de Comité des 33. Il a fait à ce comité un certain nombre de recommandations permettant de renforcer les méthodes de maintien de la paix. Des discussions récentes ont porté sur le rôle du Conseil de sécurité et sur celui du Secrétaire général, sur la nécessité de financer adéquatement les opérations de maintien de la paix, sur la façon de se préparer à jouer un rôle, sur une participation plus large des États membres de l'ONU ainsi que sur la normalisation des méthodes d'opération et de formation.

Les défis que pose à notre époque le maintien de la paix sont importants. Toutefois, les résultats sont évidents. Lorsque l'on effectue un bilan du maintien de la paix, on se rend compte qu'il est devenu et restera un élément clé des relations internationales et une dimension importante de l'œuvre de l'ONU en faveur de la paix et de la sécurité. Pour sa part, le Canada est toujours prêt à participer au maintien de la paix et à apporter une contribution positive tendant à en améliorer les opérations et l'efficacité.

L'attribution du prix Nobel de la Paix en 1988 aux Forces de maintien de la paix qui servent à travers le monde est une source de fierté pour tous les Canadiens. Ce geste reconnaît le professionnalisme et le dévouement des 80 000 hommes et femmes des Forces armées canadiennes, et des autres pays du monde, qui ont servi dans les différentes opérations de maintien de la paix.

**Participation des forces armées canadiennes aux forces internationales de maintien de la paix et aux missions d'observation – de 1947 à nos jours**

Opération	Endroit	Dates	Effectif maximum	Effectif actuel
Commandement des Nations Unies en Corée (UNCK)	Corée	1950-1954	8 000	—
Force d'urgence des Nations Unies (FUNU I)	Égypte	1956-1967	1 007	—
Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)	Congo	1960-1963	421	—
Autorité exécutive temporaire des Nations Unies (UNTEA)	Nouvelle-Guinée occidentale (à présent Irian occidental)	1962-1963	13	—
Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP)	Chypre	1964-	1 126	580
Force d'urgence des Nations Unies (FUNU II)	Égypte (Sinaï)	1973-1979	1 145	—
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)	Israël/Syrie (Hauteurs du Golan)	1974-	220	225
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	Liban	1978 (avr.-sept.)	117	—
Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée (UNTCOK)	Corée	1947-1948	Non connu	—
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)	Cachemire	1949-1979	27	—
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	Égypte Israël Jordanie Liban Syrie	1954-	20	22
Commission militaire du commandement des Nations Unies pour l'armistice (UNCMAC)	Corée	1953-	2	1
Groupe d'observation des Nations Unies au Liban (UNOGIL)	Liban	1958-1959	77	—
Mission d'observation des Nations Unies au Yémen (UNYOM)	Yémen	1963-1964	36	—
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM)	Frontière indo-pakistanaise	1965-1966	112	—
Mission des Représentants du Secrétaire général en République Dominicaine	République Dominicaine	1965-66	1	—
Commission internationale de surveillance et de contrôle (CICS)	Cambodge Laos Vietnam	1954-1974	133	—
Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS)	Vietnam du Sud	1973	248	—
Équipe d'observation au Nigéria (OTN)	Nigeria	1968-1969	2	—
Force multinationale et observateurs (FMO)	Sinaï	1981	140	140
Mission des bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (MBONUAP)	Afghanistan	1988-	5	5
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Iran/Iraq (GOMNUII)	Iran/Iraq	1988-	510	15

# Le Canada aux Nations Unies

## Pour une politique en faveur de la paix au Moyen-Orient

Depuis 40 ans, le Canada s'est efforcé de faire entendre la voix de la modération et de la raison en faveur d'une politique de paix au Moyen-Orient. Le Canada a cherché à prendre une position juste et équitable dans le conflit arabo-israélien et les autres conflits qui secouent cette région. Cette politique s'est appuyée sur les contacts bilatéraux qu'il entretient avec les pays du Moyen-Orient, sur sa participation active aux efforts déployés par les Nations Unies, sur ses missions multilatérales de maintien de la paix ainsi que sur l'aide qu'il a constamment apportée au développement dans cette région.

Cette position équitable, dans une région qui a déconcerté des générations de diplomates, lui a valu le respect et les éloges de nombreux pays. D'un point de vue pratique, cette politique s'est traduite par la recherche constante de mesures efficaces et particulières permettant d'améliorer la conjoncture socio-politique de la région et de résoudre la dynamique complexe qui est à la base du conflit permanent entre les pays arabes et l'État d'Israël.

### Équité et justice

Au cœur même de la démarche politique du Canada, on retrouve les principes fondamentaux qui traduisent son engagement en faveur de solutions constructives et pratiques permettant d'améliorer la situation générale et de trouver ainsi une solution pacifique au conflit israélo-arabe. Voici donc ces principes politiques fondamentaux.

- Le Canada a approuvé les résolutions 242 et 338 qui constituent à ses yeux la base d'une solution pacifique juste, durable et globale dans la région. Cela implique l'appui au retrait d'Israël des territoires occupés en 1967 et à la reconnaissance du droit de chaque État de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.
- L'une des données fondamentales de la politique étrangère du Canada, depuis 1948, repose sur le principe

intangible du droit d'Israël à un État indépendant, à la sécurité et au bien-être.

- Le Canada est conscient du fait qu'une paix juste doit également permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits légitimes. Ceux-ci comprennent le droit de jouer pleinement leur rôle au cours des négociations visant à déterminer leur avenir et leur droit à un foyer situé sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza.
- Le Canada s'est opposé aux actions unilatérales tendant à déterminer à l'avance le résultat des négociations sur la paix. Ces actions comprennent la création de nouveaux établissements de population dans les territoires occupés, l'annexion de la partie orientale de Jérusalem et des hauteurs du Golan.
- Les gouvernements canadiens qui se sont succédé se sont opposés, aussi bien dans le cadre des Nations Unies que dans d'autres forums multilatéraux, aux résolutions partisans qui tendaient à préjuger du résultat des négociations en faveur de la paix au Moyen-Orient. Le Canada a constamment exprimé ses préoccupations vis-à-vis de ces initiatives qui, d'après lui, ne permettraient d'atteindre aucun objectif pratique tout en détournant l'attention des objectifs pour lesquels les organes de l'ONU ont été créés. Les représentants canadiens se sont toujours fermement opposés aux tentatives faites pour suspendre ou expulser Israël de l'ONU ou de ses institutions spécialisées. Par contre, ils ont joint leur voix à celles des autres pays qui se prononçaient en faveur de résolutions soulignant les activités d'Israël qui font l'objet de critiques justifiées.
- Le Canada est en faveur du principe d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient qui se déroulerait sous les auspices de l'ONU. Toutefois, il est impératif que les parties directement en présence soient d'accord pour que se tienne une telle conférence ainsi que sur le cadre dans lequel elle devrait se dérouler. En outre, elles doivent



Le ministre des Affaires étrangères de l'Arabie Saoudite, le Prince Sa'ud al-Faysal Al Sa'ud, lors d'une rencontre avec le Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark (arrière-plan).

s'entendre sur le fait qu'une telle conférence faciliterait des négociations directes entre elles.

### Aide directe

Le Canada considère l'ONU comme un forum au sein duquel il est possible d'agir sur le plan international de façon pratique, en collaboration avec d'autres pays. Pour être cohérent avec cette vision globale, le Canada a apporté une aide concrète aux projets de développement ayant pour objet de soulager la pauvreté et d'atténuer le désespoir que l'on rencontre dans de nombreuses parties du Moyen-Orient.

Pour prendre un exemple, en février 1988, le ministre des Relations extérieures et du Développement international, l'honorable Monique Landry, a annoncé que l'Agence canadienne de développement inter-

national fournirait une contribution supplémentaire de cinq millions de dollars à l'aide humanitaire au Liban. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) a récemment repéré 250 000 familles qui ont besoin d'une aide d'urgence à cause de la décennie de guerre civile.

Le Canada apporte depuis longtemps une aide importante à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cette aide a progressé régulièrement, passant de 6,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1983-1984 à 11 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1987-1988.

En 1985, le Canada a créé un Fonds administré par la mission (MAF) destiné à répondre aux besoins essentiels des Palestiniens des territoires occupés, en matière de santé, d'éducation et d'agriculture. Au cours de l'exercice financier 1987-1988, le budget de ce programme a décuplé et a atteint une valeur de 500 000 dollars. Le MAF a permis d'acheter des appareils de rayon-x destinés à une clinique médicale de la bande de Gaza, de créer des salles de classe dans un jardin d'enfants du camp de réfugiés de Balata, et a aussi fourni du matériel d'emballage sous vide à trois coopératives de transformation alimentaire dirigées par des femmes. De même, il a permis à la Banque centrale de sang de la bande de Gaza d'acheter du matériel destiné à effectuer les tests de dépistage du SIDA. Au cours de l'exercice financier 1988-1989, l'aide canadienne accordée aux territoires occupés s'élèvera à 1,35 million de dollars.

## Une contribution spéciale

Depuis l'après-guerre, la participation aux forces de maintien de la paix est devenue une sorte de seconde nature propre au Canada. Le Moyen-Orient a été à cet égard l'une des régions où les forces militaires canadiennes se sont le plus souvent interposées.

En 1956, l'honorable Lester B. Pearson, qui était alors le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, fut à l'origine d'une résolution des Nations Unies qui visait à créer la première force d'urgence des Nations Unies (FUNU I). Le mandat qui lui fut alors confié consistait à garantir et surveiller l'arrêt des hostilités après la crise de Suez. Le premier

chef d'état-major de la FUNU I fut le lieutenant-général canadien E.L.M. Burns, qui avait commandé l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) entre 1954 et 1956. Au plus fort de sa participation à la FUNU, le Canada a fourni un contingent de 1 172 militaires.

Entre 1973 et 1979, le Canada a fourni 1 145 militaires au secteur logistique de la FUNU II, placée entre les forces israéliennes et égyptiennes dans la péninsule du Sinaï.

À l'heure actuelle, le Canada fournit 22 officiers à la l'ONUST qui a été créée en 1948 par le Conseil de sécurité afin de surveiller le respect de l'armistice entre l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Syrie et Israël. Un contingent de 225 Canadiens qui s'occupent principalement de la logistique et des communications participe à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) qui surveille depuis 1974 l'accord sur le cessez-le-feu et la réduction des armements entre Israël et la Syrie.

Depuis 1985, 140 Canadiens ont participé au Groupe de la force multinationale et des observateurs (FMO) qui a été créé pour surveiller l'application du traité de paix signé en 1979 entre l'Égypte et Israël.

## Le Canada encouragé par le cessez-le-feu

Durant le tragique conflit irano-irakien, le Canada a exprimé les inquiétudes que lui inspirait cette



Le Canada apporte une aide importante à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). (UN Photo)

guerre insensée qui a pour ainsi dire décimé toute une génération de jeunes gens.

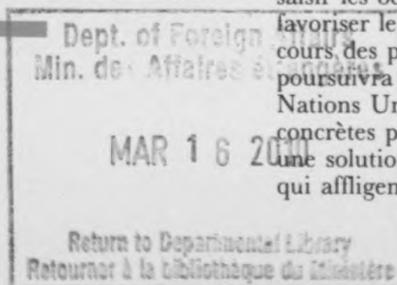
En mars 1988, le Très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a condamné l'emploi d'armes chimiques contre la population civile kurde du nord de l'Iraq et il a demandé au Secrétaire général des Nations Unies d'envisager l'envoi sur place d'une commission d'enquête. À Ypres, en 1915, le Canada a été l'un des premiers pays à subir la guerre chimique sur un champ de bataille. C'est pourquoi il s'est toujours senti très attaché au protocole interdisant l'emploi des armes chimiques qui a été signé en 1925 à Genève et dont l'Iraq et l'Iran sont tous deux signataires.

Le 18 juillet 1988, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est déclaré encouragé par l'annonce faite par la République islamique d'Iran selon laquelle celle-ci acceptait la Résolution 598 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui établit le cadre d'un règlement négocié du conflit irano-irakien. Le Canada continue d'appuyer les efforts de médiation du Secrétaire général. Il a engagé l'Iran et l'Iraq à aborder les négociations avec résolution et dans un esprit de coopération, espérant que les deux pays persisteront dans leurs efforts pour l'établissement d'une paix équitable dans la région du Golfe.

Après l'annonce du cessez-le-feu, le Canada a été invité à participer au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (UNIIMOG). Près de 500 hommes du 88<sup>e</sup> escadron des transmissions ont donc été chargés d'assurer les communications de la force de maintien de la paix, 15 observateurs canadiens étant par ailleurs affectés à l'UNIIMOG.

## Une approche humanitaire

Même dans les situations politiques les plus difficiles, le Canada se préoccupe toujours de ne jamais perdre de vue les besoins humanitaires et de saisir les occasions susceptibles de favoriser le maintien de la paix. Au cours des prochains mois, le Canada poursuivra ses efforts pour que les Nations Unies prennent des mesures concrètes permettant d'en arriver à une solution satisfaisante des conflits qui affligent le Moyen-Orient.



# Le Canada aux Nations Unies

## Pour une solution régionale en Amérique centrale



L'Amérique centrale est au deuxième rang (par habitant) des régions qui bénéficient d'une aide canadienne.

(<sup>o</sup>ACDI: Ron Poling)

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement canadien n'a cessé de se préoccuper de la montée des tensions en Amérique centrale. La politique canadienne dans cette région repose sur la conviction que les difficultés qu'éprouvent les pays d'Amérique centrale sont essentiellement d'ordre économique et social. La pauvreté, la maladie, la faim et l'analphabétisme ont créé un ensemble de problèmes difficiles dont de graves atteintes aux droits de la personne dans plusieurs de ces pays. La rivalité entre les superpuissances a fait exploser une situation déjà tendue, et cela au détriment du développement et de la stabilité de cette région. Pour le Canada, les conflits idéologiques qui se déroulent en Amérique centrale ne sont que les symptômes de problèmes plus vastes, et il s'est fermement opposé à toute intervention militaire de la part de pays

tiers, quels qu'ils soient, dans les conflits internes des pays de cette région.

Le Canada a manifesté sa volonté de contribuer à résoudre les problèmes de la région en triplant son aide bilatérale aux pays d'Amérique centrale au cours d'une période de cinq ans. En outre, il a offert ses conseils pour mettre au point des mécanismes adaptés de maintien de la paix dans la région. Le Canada, si on le lui demandait, pourrait envisager de participer à une mission de surveillance de la paix, à condition que soit créé un cadre de travail efficace.

### En quête d'une paix

La quête de la paix a été longue et difficile. Depuis plusieurs années, les membres du groupe Contadora (Panama, Mexique, Colombie et Venezuela), ont eu des entretiens qui ont permis d'organiser une rencontre au sommet des présidents d'Amérique centrale, qui a eu lieu en août 1987, au Guatemala. À la fin de cet événement important, ces chefs d'État, prenant l'initiative, se sont entendus sur un plan de paix régional proposé par le président du Costa Rica, M. Oscar Arias Sanchez.

Dans le préambule de l'accord du Guatemala, il est stipulé que « des garanties doivent être données qui permettront une participation populaire à un processus politique authentique et démocratique reposant sur la justice, la liberté et la démocratie... Les gouvernements s'engagent à lancer un processus démocratique authentique, pluraliste et de participation qui implique la promotion de la justice sociale, le respect des droits de la personne, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le droit de tous les pays de choisir librement et sans subir aucune influence extérieure, leur modèle économique, politique et social... » Ces buts, et les engagements pris en faveur d'une démocratisation, sont des objectifs auxquels le gouvernement canadien souscrit sans réserve.

Le Canada a été encouragé par l'émergence d'un large consensus régional sur la nécessité d'en arriver à un cessez-le-feu dans les pays où des conflits existent, d'appliquer une amnistie à tous les insurgés armés et d'ouvrir un dialogue avec les groupes d'opposition non armés. Le plan du Guatemala a fixé un calendrier ambitieux pour trouver une paix durable. Même si l'application de ce plan de paix a été difficile, on peut néanmoins noter des progrès réels, et les Canadiens sont heureux de voir que les pays d'Amérique centrale jouent eux-mêmes un rôle actif dans la recherche de solutions régionales et appropriées, à leurs difficultés.

### L'appui du Canada en faveur du processus de paix

Le Canada s'est prononcé depuis longtemps en faveur du processus de paix et d'un accord de paix durable négocié en toute indépendance par les pays d'Amérique centrale. Il a exprimé sa position dans de nombreuses déclarations publiques et il l'a réitérée aux parties en présence au cours d'entretiens privés.

Dès 1985, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, lors de rencontres avec le président et le ministre des Affaires étrangères du Mexique, a indiqué que le Canada était disposé à participer à la mise au point de mécanismes adaptés au maintien de la paix, en tirant profit de l'expérience qu'il a acquise depuis trois décennies dans ce domaine. Par la suite, à trois reprises, le Canada a présenté, à la demande des gouvernements participants, des commentaires écrits sur des dispositions clés du document de travail utilisé dans le cadre de l'initiative de Contadora.

En août 1987, immédiatement après que fut signé l'accord de paix du Guatemala, M. Clark a envoyé des représentants de haut niveau en Amérique centrale, pour remettre aux ministres des Affaires étrangères une autre offre d'aide du gouvernement canadien. M. Clark s'est ensuite rendu en visite dans cinq pays de la région, en novembre 1987, afin de souligner à quel point le Canada était disposé à apporter son aide. Son offre a été accueillie avec chaleur et elle reste toujours valable.

Au retour de sa visite, M. Clark a nommé un représentant diplomatique de haut niveau, M. Richard Gorham, ambassadeur itinérant en Amérique latine. M. Gorham préside également un groupe de travail interministériel sur l'Amérique centrale. M. Clark a également créé un comité spécial de la Chambre des communes chargé d'étudier et de surveiller le processus de paix.

Ainsi que le Premier ministre, M. Brian Mulroney, l'a déclaré récemment, « le Canada est prêt à se charger d'un rôle de surveillance de la paix dans n'importe quelle partie de cette région, là où il pourra se montrer utile, à condition bien sûr que les gouvernements d'Amérique centrale le souhaitent et créent un cadre de travail efficace ».

## En faveur d'un renouveau économique

L'adoption du plan Arias a constitué un moment historique pour les cinq pays signataires. Toutefois, l'économie régionale souffre toujours de trop faibles prix des denrées de base, d'une dette étrangère qui les paralyse et de déséquilibres importants qui proviennent de la persistance du conflit militaire. Le plan Arias a reconnu la nécessité de procéder à une restructuration économique massive dans la région.

L'appui du Canada en faveur de la paix et de la stabilité dans la région s'est traduit, entre 1982 et 1987, par le triplement de l'aide bilatérale de gouvernement à gouvernement qui a atteint 105 millions de dollars. Il a accordé près de 170 millions de dollars en aide directe. Il est à noter qu'une bonne part de cette aide a été acheminée par des voies autres que gouvernementales.

L'Amérique centrale se place désormais au deuxième rang (par habitant) des régions qui bénéficient d'une aide canadienne. M. Clark a réaffirmé, au cours du périple qu'il a effectué en novembre 1987 dans cette région, la volonté du Canada de participer au développement de ces pays.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) apporte son aide à toute une gamme de projets concrets entrepris en Amérique centrale qui vont de garderies d'enfants de parents célibataires à la purification de l'eau, en passant par des projets d'électrification et de production laitière. Grâce à des fonds fournis par le gouvernement fédéral, des organismes canadiens non gouvernementaux participent à une vaste gamme de projets dans toute cette région, tels que des orphelinats où l'on dispense un enseignement, et des centres de soins en régions rurales au Honduras, ainsi que des programmes de formation des agriculteurs destinés à leur apprendre à réparer des machines agricoles au Nicaragua. Ce sont là quelques exemples de nombreuses réalisations.

Ces projets, ainsi qu'un programme vigoureux d'aide aux réfugiés, s'inscrivent dans le droit fil de la politique étrangère du Canada et ont été conçus pour répondre aux besoins des pays les plus pauvres sans que leur soient imposées des conditions politiques pour obtenir cette aide. Le Canada a des programmes de développement au Nicaragua, au Honduras, au Costa Rica et au El Salvador et a décidé de reprendre son aide bilatérale au Guatemala.

## Un optimisme prudent

Conscient du fait que la paix est un élément essentiel pour que les efforts qu'il déploie en faveur du développement soient efficaces, le Canada suit l'application du plan de paix en Amérique centrale avec un optimisme prudent. Grâce à ce plan, la communauté internationale a été témoin des efforts de réconciliation nationale entrepris au Nicaragua, au

Dept. of Foreign Affairs  
Min. des Affaires étrangères

MAR 10 2010

Return to Departmental Library  
Retourner à la bibliothèque du Ministère

El Salvador et au Guatemala. En mars 1988, un accord de cessez-le-feu limité est intervenu entre le gouvernement du Nicaragua et les forces de la contra. En Amérique centrale, la situation évolue rapidement. Toutefois, le Canada demeure fermement convaincu que cette région doit disposer de temps pour résoudre ses propres difficultés.

Le gouvernement canadien se félicite de l'évolution qui s'est fait jour récemment dans cette région et qui montre que l'Amérique centrale revendique son droit à un destin qui lui soit propre. Le plan Arias, qui s'engage à créer « un climat de liberté permettant de réaliser la démocratie », est une bonne base pour mettre fin à la répression, à la pauvreté et aux luttes qui ont entravé le développement de toute la région et qui touchent profondément la vie de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. L'offre du Canada consistant à apporter une aide pratique au processus de contrôle et de vérification est toujours valable, et l'aide bilatérale au développement continuera d'augmenter alors que les pays d'Amérique centrale poursuivent leur quête pour trouver une solution régionale à un ensemble complexe et tragique de difficultés.

Le secrétaire  
d'État canadien  
aux Affaires  
extérieures, M.  
Joe Clark, ren-  
contre le Président  
Oscar Arias San-  
chez du Costa  
Rica.

(Photo: Denis Drever)





Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

Direction des services  
de communication au Canada

Domestic Communications  
Division

Canada